

La société informationnelle : enjeux sociaux et approches économiques, sous la direction de Anne Mayère. Paris : L'Harmattan, 1997. 240 p.

Claude Fournier

Volume 44, numéro 1, janvier–mars 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1032973ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1032973ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fournier, C. (1998). Compte rendu de [*La société informationnelle : enjeux sociaux et approches économiques*, sous la direction de Anne Mayère. Paris : L'Harmattan, 1997. 240 p.] *Documentation et bibliothèques*, 44(1), 47–48. <https://doi.org/10.7202/1032973ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

traîne par la même occasion un affrontement important en ce milieu du XIX^e siècle». C'est celui qui oppose l'Église de Montréal et son évêque à l'Institut canadien. Même si ce combat est connu, l'auteur insiste sur les aspects censoriaux, non seulement contre l'Institut lui-même, mais aussi contre les publications qui y trouvent leur origine ou qui partagent la même philosophie, comme le journal *L'Avenir*. Période douloureuse, certes, période de querelles politico-religieuse. C'est aussi le moment, nous semble-t-il, où le laïcat commence à mesurer sa force potentielle. En définitive, le Saint-Office romain décidera qu'il est interdit «de faire partie de l'Institut canadien, tant qu'il enseignera des doctrines pernicieuses et de publier, retenir, garder, lire l'Annuaire du dit Institut pour 1868 [...] et 1869.» (Cf. *Index*, p. 18)

Après le règne souvent tumultueux de Mgr Bourget, ceux de Mgr Fabre puis de Mgr Bruchési connaîtront, eux aussi, des années difficiles. Cette période marque un tournant essentiel dans «la querelle universitaire». «Le débat se polarise autour de la fondation, à Montréal, d'une université autonome». C'est la querelle entre Montréal et Québec: «Montréal veut édifier son entreprise sur des fondements romains et ultramontains, alors que Québec sympathise davantage avec les principes gallicans». Autour de ce projet de la naissance de l'Université de Montréal et surtout autour de la philosophie qui présidera à la future naissance, de nombreux esprits s'agitent et se permettent de publier les résultats de leur cogitation. Derechef, le bras censorial lui aussi s'agitiera aussi bien contre le docteur Elzéar Paquin que contre l'abbé Alexis Pelletier qui, tous deux, avaient commis une publication contraire aux vues épiscopales.

C'est également durant ces années que se déroule «l'Affaire *Canada-Revue*» et surtout le procès que cette publication intente à l'évêque Fabre. Une circulaire de l'évêque de Montréal avait frappé d'interdit cette publication et avait ainsi entraîné sa ruine. À la censure épiscopale, des laïcs ont osé riposter devant les tribunaux civils. Ceux-ci reconnaissent «les droits que possède tout évêque de défendre aux fidèles la lecture d'un journal, d'une revue ou d'un livre contraire au dogme catholique, à la morale ou à la discipline [...]»

La troisième partie de cet ouvrage traite de «L'Église triomphante: le virage prescriptif». L'auteur étudie de façon détaillée le cas Laurent-Olivier David durant les années 1896 à 1919. On sait que ce journaliste a publié, lors des élections fédérales de 1896, un ouvrage qu'il a intitulé *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre*. Il s'opposait aux interventions cléricales lors de ces élections. Comme cela se produira souvent, le débat se transporte à Rome. Et le livre de L.-O. David est condamné par la Congrégation de l'index (Cf. *Index*, P. 121). L'auteur de cet ouvrage déclare: «Je me soumetts au jugement et je retire ma brochure de tous les dépôts où elle était en vente». Quelques années plus tard, il sera nommé sénateur.

On le voit, l'étude de monsieur Pierre Hébert porte sur l'histoire de la censure dans la vie «publique». Il était important que cette étude fut rédigée et que les événements qui jalonnent cette période soient connus. S'il semble bien que la censure a toujours existé sous différentes formes, et cela dans tous les pays, les amoureux de la culture et de la liberté sont nombreux à souhaiter que cette censure soit jetée dans la fosse commune de l'histoire.

Mais, en ce qui concerne le Québec, bien des questions méritent d'être posées: est-il raisonnable de penser que cette censure «publique» aussi bien la censure ecclésiastique que la censure civile, qui a souvent entraîné, encouragé et suscité une censure «privée», a, d'une certaine façon, conduit le Québec à la désaffection des chrétiens de leur Église? Et aussi, dans quelle mesure, cette atmosphère censoriale a causé le retard culturel de tout un peuple? Dès lors que ce pays du Québec vit dans cette atmosphère censoriale, qui s'étonnera non seulement de l'absence de bibliothèques de toutes sortes et surtout de bibliothèques publiques, mais aussi d'un certain acharnement pour faire en sorte qu'elles soient aussi peu nombreuses que possible. Dans son ouvrage sur les bibliothèques canadiennes, Antonio Drolet rappelle que, tandis que le Haut-Canada se dotait rapidement d'un vrai réseau de bibliothèques publiques, le Bas-Canada «se contentait de bibliothèques paroissiales limitées aux livres irréprochables sous le rapport de la morale.»

L'auteur nous annonce une suite à cette étude qui le conduira sans doute jusqu'à cette fin de siècle. Peut-être trouverons-nous des réponses à ces questions et à bien d'autres.

Jean-Rémi Brault
Abercorn

La société informationnelle: enjeux sociaux et approches économiques, sous la direction de Anne Mayère. Paris: L'Harmattan, 1997. 240 p.

Les questions concernant la valeur économique et stratégique de l'information ont toujours soulevé l'intérêt et la réflexion des milieux bibliothéconomiques. Elles font l'objet d'un ouvrage intitulé *La société informationnelle: enjeux sociaux et approches économiques*, publié sous la direction de Anne Mayère, maître de conférences à l'École nationale supérieure en sciences de l'information et des bibliothèques et préfacé par Blaise Cronin, professeur en sciences de l'information à l'Université d'Indiana. L'ouvrage présente treize contributions dont l'ensemble manifeste le «désir de cerner et de définir les contours d'une société de l'information», comme l'écrit Cronin dans sa préface. Mais qu'en est-il de l'information même? Matière première des services documentaires, sa nature est difficilement saisissable et son appréciation liée à des échelles de valeur bien relatives; on la considère tour à tour comme un produit fini ou comme un intermédiaire dans la production de biens et services. Comment alors en calculer le prix? Les nombreuses recherches effectuées à ce sujet démontrent l'intérêt mais aussi la difficulté de clarifier cette question.

Divisé en trois parties, l'ouvrage traite d'abord des perspectives liées à la réorganisation des activités et des marchés autour de l'information. Un informaticien ouvre des pistes d'explication du rôle des technologies de l'information dans l'évolution de la société. Son exposé vise à montrer que le processus de transmission de compétences et de connaissances, qui reposait sur l'intervention humaine avant l'avènement et la généralisa-

tion du rôle des ordinateurs, s'est trouvé bouleversé depuis. Utilisés comme supports de stockage, les ordinateurs peuvent, grâce à des programmes informatiques, prendre en charge des tâches autrefois réservées à l'homme - ce qui entraîne des changements sociaux importants - mais aussi générer des nouvelles connaissances. Précisons cependant que les capacités d'inférence des ordinateurs demeurent modestes et le plus souvent confinées à des domaines extrêmement restreints ou spécialisés, mais les progrès se poursuivent.

L'article suivant expose les liens entre la communication électronique ou la mise en place d'autoroutes mondiales de l'information et l'instauration d'un nouvel ordre mondial reposant sur l'incapacité croissante des autorités nationales à gérer la domination des groupes transnationaux. L'auteur montre que ces groupes profitent de la vague de déréglementation à grande échelle et de la privatisation massive pour maintenir un rythme accéléré d'expansion et de concentration, particulièrement dans la sphère des communications et des médias. Le discours d'un polytechnicien, ingénieur général des ponts et chaussées, vient clore cette première partie en ramenant la discussion à la case départ: puisque l'économie est la science des richesses et des biens matériels et que l'information n'est pas un bien matériel et rarement une richesse, on ne saurait parler d'économie de l'information. Seule consolation proposée aux économistes qui collaborent à l'ouvrage: les ingénieurs partagent leur embarras!

La seconde partie de l'ouvrage, intitulée «Pour une mise à jour de la théorie orthodoxe de l'information», occupe la part la plus importante et rassemble cinq contributions. On propose d'abord la mise en œuvre d'une taxonomie de l'information, ce qui constituerait une démarche logique dans la problématique soulevée. Puis la question de l'économie de l'information est reprise à bras-le-corps, en quelque sorte, par un professeur en communications qui propose des éclaircissements conceptuels susceptibles de favoriser la mise en forme et le développement du champ de l'économie de l'information. Il s'agit d'une démarche louable et pleine d'à-propos, n'était son caractère sommaire sinon embryonnaire. Les dis-

cussions concernant l'économie de l'information souffrent toujours de l'absence d'à priori, d'assises conceptuelles nécessaires à la poursuite de réflexions fécondes. Le flou artistique entourant les notions qui font l'objet de la discussion, les perceptions variées, souvent adverses et pourtant non spécifiées, constituent des assises plus que douteuses. Comment espérer quelque progrès dans ces conditions? C'est pourquoi une telle contribution s'impose comme une démarche préalable, un parcours préliminaire obligé pour tous ceux qui visent à faire progresser le débat.

L'exposé suivant aborde la question du financement des bibliothèques et des autres services d'information. L'information est-elle un bien public ou privé? Doit-elle être payante ou gratuite? S'il faut payer, qui doit le faire et combien? Un professeur en sciences économiques d'une université allemande tente de systématiser le questionnement à ce sujet. Et si son approche, issue d'une culture et de préoccupations sociales différentes des nôtres, nous déconcerte parfois, elle n'en constitue pas moins un apport utile au débat.

Anne Mayère avance ensuite des propositions visant à dépasser la «théorie standard de l'information» et son exposé assure un net progrès à la discussion. Elle décrit les malentendus qui fondent la théorie attribuant comme règle générale un statut de bien collectif à l'information et démontre que la «tant espérée formule magique» de la valeur de l'information ne sera jamais trouvée. Quant aux rapports public-privé concernant l'appropriation de l'information, Anne Mayère suggère de réduire les antagonismes et de penser en termes de développement en synergie, dans des formes de coopération-compétition. Enfin, dans la dernière contribution de cette seconde partie de l'ouvrage, Daniel Dufourt, économiste français, remet en cause les théories économiques de Hayek basées sur l'individualisme et la philosophie pragmatiste américaine dans la création et la dispersion de l'information.

La dernière partie de l'ouvrage regroupe quatre contributions qui sont autant d'approches visant à questionner la valeur de l'information. Des conclusions se dégagent: dans les marchés

électroniques, situés au centre des sciences des bibliothèques et de l'information, la valeur ajoutée de l'information n'est pas mesurable objectivement parce qu'elle peut varier d'une personne à une autre. Cependant, lorsqu'on la juge mesurable, c'est obligatoirement dans le contexte de son application spécifique. Enfin, les systèmes cognitifs artificiels font chuter abruptement la valeur économique de l'information.

On le voit, la question n'est pas simple et donne lieu à des considérations très diversifiées. *La société informationnelle* constitue une somme d'essais dont les perspectives socio-économiques contribuent au progrès du débat. Point de caractère pratique ici ni d'application concrète, mais des synthèses de lectures, des réflexions, des propositions méthodologiques dont le regroupement laborieux laisse percer l'hétérogénéité. Des lignes de force se dégagent qui contredisent parfois les avancées précédentes et rappellent qu'il ne s'agit pas d'un guide. À la fin de chacun des chapitres, des bibliographies ouvrent de nombreuses pistes et enrichissent les contributions. Une courte notice présente chacun des auteurs au terme de l'ouvrage. *La société informationnelle* est destiné avant tout aux professeurs, aux étudiants, aux chercheurs en sciences de l'information ou aux bibliothécaires attirés par la spéculation intellectuelle.

Claude Fournier

Bibliothèque nationale du Québec

Froehlich, Thomas J. Survey and analysis of the major ethical and legal issues facing library and information services. Munchen: K.G. Saur, 1997. 99 p. (IFLA Publications 78)

Le stockage, le repérage et la diffusion de l'information à l'aide de diverses technologies soulèvent non seulement des questions techniques et économiques, mais également des problèmes d'ordre éthique et légal. Des débats concernant la censure dans Internet, la confidentialité de l'information relative aux personnes et aux entreprises et le droit d'accès à l'information électronique, entre autres, apparaissent régulièrement